

MAIRIE DE PAILHAC

65240 – PAILHAC

Monsieur **SAJOURS** Laurent
Chemin de la Chapelle

65240 PAILHAC

Pailhac, le 5 février 2007

Monsieur,

Alerté par un habitant de Pailhac qui venait d'entendre deux coups de feu, je sors de chez moi alors qu'une troisième détonation claque dans la nuit.

Me dirigeant dans la direction du coup de feu, je découvre un faisceau lumineux éclairant la route d'Ardengost à la sortie du village.

Après vous avoir interpellé, vous m'affirmez tirer sur un renard.

A noter qu'il est environ 20 h il fait nuit, les maisons sont à moins de cinquante mètres. Vous êtes dans votre véhicule, vous utilisez un phare portable, des agissements qui sont plus qu'interdits et peu dignes d'un chasseur car vous êtes détenteur d'un permis de chasser et sociétaire au sein de la société intercommunale de chasse d'Arreau.

Soucieux de la sécurité de mes administrés je viens vous avertir que je n'apprécie pas ce comportement et si de tels agissements se reproduisaient, je serais obligé d'en référer à qui de droit afin que vous soyez sanctionné.

Comptant sur votre maturité de père de famille, je fais appel à votre bon sens et je vous encourage vivement à cesser ce genre de sortie nocturne.

Sincères salutations,

Une copie pour information sera adressée
à Monsieur le Sous-Préfet de Bagnères de Bigorre

Le Maire
J. LOSTE

